

**Membres titulaires présents :**

Mesdames IDIER Chantal (Maire Angeduc), BOUCHER PILARD Maryse (Vice-Présidente – Conseillère municipale Baignes), GARD Patricia (conseillère municipale Barbezieux), AUTHIER-FORT Claire (conseillère municipale Barbezieux), GOUFFRANT Marie-Hélène (Maire Chillac), GRENOT Marie-Pierre (Vice-Présidente - adjointe Côteaux du Blanzacais), GRENOT Marie-Pierre (Vice-Présidente – Adjointe Côteaux du Blanzacais), LAGARDE Isabelle (Adjointe Oriolles), AUBRIT Marie-Claire (Maire Saint-Félix).

Messieurs DELETOILE Gérard (Maire Baignes), BAUDET Pierre (Adjoint Baignes), MEURAILLON André (Vice-Président – Maire Barbezieux), DELATTE Benoit (Adjoint Barbezieux), GUERN Joël (Conseiller municipal Barbezieux), BUZARD Laurent (Conseiller municipal Barbezieux), BOBE Philippe (Conseiller municipal Barbezieux), MAURICE Jacky (Maire Bécheresse), ARSICAUD Jean-Marie (Maire Berneuil), TETOIN Gaël (Adjoint Boisbretteau), JOLLY Patrick (Maire Bors de Baignes), ELOIN Jean-Pierre (Maire Brie sous Barbezieux) - MAUDET Didier (Maire Brossac), TUTARD Christophe (Maire Challignac), SAUMON Gérard (Maire Champagne-Vigny), MARRAUD Jean-Luc (Vice-Président - Maire Chantillac), MAUGET Bernard (Maire délégué Côteaux du Blanzacais), MASSE Bernard (Adjoint Etriac), RAVAIL Pierre (Maire Guimps), CHABOT Jacques (Président - Adjoint Ladiville), DESMORTIER Joël (Maire Lagarde sur le Né), DESSE Bernard (Maire Le Tâtre), BERGEON Frédéric (Maire Montmérac), MOUCHEBOEUF Michel (Maire délégué Montmérac), de CASTELBAJAC Dominique (Vice-Président – Maire Passirac), MONTENON Thierry (Maire Pérignac), DEAU Loïc (Vice-Président – Adjoint Reignac), HUNEAU Patrick (Maire Saint-Aulais), GERVAIS Philippe (Maire Saint-Bonnet), DUBROCA Allain (Maire Saint-Palais du Né), GOHIN Christian (Maire Sainte-Souline), NAU Jean-Louis (Maire Salles de Barbezieux), HUGUES Jacky (Maire Touvérac), MONNET Lionel (Adjoint Val de Vignes), DECELLE Guy (Maire Val des Vignes), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – Adjoint Val des Vignes), VERGNION Philippe (Adjoint Val des Vignes).

**Membres suppléants présents :**

Mesdames IMBERT Pascale (Adjointe Berneuil), GARNEAU Janine (Adjointe Chillac), PARIS Marie-Nicole (Adjointe le Tâtre), MARTINEAU Françoise (Adjoint Saint-Félix), BAUDINAUD Virginie (Adjointe Saint-Léger), POIRIER Sylvie (Adjointe Vignolles).

Messieurs GIRARD Guy (Adjoint Angeduc), CHAPUZET Jean-Paul (Adjoint Brie sous Barbezieux), BOUTIN Christian (Adjoint Condéon), GUILLON Jean-Jacques (Adjoint Guimps), FAURE Jean-Marie (Adjoint Sainte-Souline).

**Etaient excusés :**

Mesdames DELPECH de MONTGOLFIER Anne (conseillère municipale Barbezieux), SOULARD Annick (Adjointe Brossac), BELLOT Marie-Claude (Adjointe Reignac), ROCHAIS Anne-Marie (Maire Saint-Léger), DUMONTET Jocelyne (Adjointe Touvérac).

Monsieur CHATELLIER Dominique (Vice-Président – Maire Barret).

**Assistaient à la séance :**

Mademoiselle PLANET-ACHAT Manon (Chargée de mission planification) ;  
Madame IDIER Stéphanie (assistante de direction) ;  
Monsieur MONTEZIN François (Directeur Général des Services).

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux conseillers.

Il rappelle le programme de la soirée qui débutera par le conseil communautaire, pour finir par une présentation du Dispositif Local d'Accompagnement et une présentation du contrat de ruralité par Monsieur le Sous-Préfet de Cognac et les services de la DDT.

Il excuse Monsieur le Maire de Côteaux du Blanzacais qui est souffrant et auquel il souhaite un bon rétablissement. Il donne la parole à Monsieur MAUGET, premier adjoint de la commune qui adresse ses amitiés à l'ensemble des élus présents et leur souhaite une bonne réunion.

Monsieur le Président poursuit la séance et présente les conseillers communautaires nouvellement élus suite à la nouvelle répartition des sièges de l'organe délibérant de la CdC. Il précise que cette modification a également entraîné la perte de conseillers et que certaines communes, comme Condéon, n'ont désormais plus qu'un conseiller titulaire contre deux auparavant.

#### ***Désignation d'un secrétaire de séance.***

Monsieur Loïc DEAU se propose en tant que secrétaire de séance.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

#### ***Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 26 janvier 2017.***

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

#### ***Décisions du Président.***

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 07 janvier au 03 février 2017.

#### ***Marchés publics passés en procédure adaptée.***

Monsieur le Président présente les marchés publics passés en procédure adaptée.

#### ***Election d'un nouveau membre du Bureau communautaire en remplacement de Monsieur Eric Vépierre, démissionnaire.***

Monsieur le Président présente la délibération.

Il précise que Monsieur GERVAIS, nouveau Maire de Saint-Bonnet et membre de la commission enfance jeunesse / affaires scolaires, n'est pas intéressé par cette représentation, préférant se consacrer à ses nouvelles fonctions qui nécessitent déjà un certain temps d'adaptation.

Monsieur Christophe TUTARD, Maire de Challignac, se propose pour siéger au Bureau.

*Les membres du conseil approuvent cette candidature à l'unanimité.*

#### ***Désignation de deux représentants au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC).***

Monsieur le Président présente la délibération.

Il rappelle le principe de représentation substitution qui a entraîné l'adhésion au syndicat. Il précise que le comité syndical se réunira le 06 mars prochain. Il insiste sur l'importance de la représentation de la CdC au syndicat, au regard du montant important de la cotisation qui s'élève à 23 000 € (contre 5 000 € auparavant pour Barbezieux) et d'autant plus qu'il va certainement y avoir une modification du syndicat en raison du transfert d'un grand nombre de ses logements à Logélia. Il est donc indispensable que la CdC ait des représentants pour participer régulièrement aux réunions.

Monsieur le Président rappelle qu'auparavant Madame Patricia GARD représentait la Ville de Barbezieux au SMAGVC. Celle-ci propose de demeurer titulaire pour le compte de la CdC. Madame Dominique Lelièvre, conseillère municipale de Barbezieux, se propose en tant que suppléante.

*Les membres du conseil approuvent ces candidatures et la délibération à l'unanimité.*

***Adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16), adoption des statuts et désignation d'un représentant.***

Monsieur le Président présente la délibération.

Il explique que 220 communes sont adhérentes à l'ATD16.

L'agence technique Départementale a modifié ses statuts en début d'année pour apporter deux grandes modifications dans ses missions auprès des communes : l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'assistance pour les problématiques liées à la voirie (notamment en ce qui concerne le classement de la voirie et l'assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique). Une mission d'assistance financière a également été ajoutée, conformément aux dispositions de la loi NOTRe : l'ATD16 pourra désormais intervenir pour faire l'analyse financière des projets des collectivités, réaliser des plans pluriannuels d'investissement, etc.

Monsieur le Président rappelle qu'auparavant l'adhésion à l'ATD16 s'élevait à 1 € par habitant, aussi bien pour les communes que pour les EPCI. Fin 2016, suite à la nouvelle carte des intercommunalités, une réflexion a été menée pour essayer de s'adapter au mieux à cette nouvelle organisation territoriale. Il a alors été décidé de ramener la cotisation à 0.50 € par habitant pour les EPCI et à 0.80 € pour les communes dont l'EPCI aura choisi d'adhérer à l'agence. Concernant la CdC4B, la cotisation s'élèverait ainsi à environ 10 000 €. Certains projets communautaires peuvent déjà être travaillés avec l'ATD, comme par exemple le projet de groupe scolaire de Brossac.

Monsieur le Président explique qu'il est déjà représentant à l'ATD (et Président de l'agence) pour le compte du Département. Il ne peut donc y siéger pour la CdC. Il convient ainsi de nommer un autre élu pour représenter la collectivité.

Monsieur MARRAUD, Vice-Président en charge des travaux et des équipements, se propose pour cette représentation.

*Les membres du conseil approuvent cette candidature et la délibération à l'unanimité.*

***Constitution de la commission d'ouverture des plis pour les Délégations de Service Public (DSP).***

Monsieur le Président présente la délibération.

Il explique que la Délégation de service Public du cinéma arrivera à son terme à la fin de l'année 2017. Il convient donc de la relancer et de constituer en amont la nouvelle commission qui définira, entre autres, les critères de cette future DSP.

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication, précise que cette commission n'a pas uniquement vocation à étudier la DSP cinéma, mais également toute autre DSP qu'il conviendrait de mettre en place dans le cadre du bon fonctionnement des services de la CdC.

Monsieur le Président confirme cette information et donne la lecture des anciens membres de la commission. Il fait ensuite appel aux candidatures.

Se proposent pour siéger à la commission DSP :

Comme titulaires :

- Florence SWISTEK, adjointe au Maire de Barbezieux (absente à cette séance mais ayant fait part de ce souhait à Monsieur MEURAILLON, Maire de Barbezieux) ;
- Marie-Pierre GRENOT, Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication ;
- Janine GARNEAU, adjointe au Maire de Chillac ;
- Loïc DEAU, Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement ;

- André MEURAILLON, Vice-Président en charge de l'économie.

Comme suppléants :

- Christian GOHIN, Maire de Sainte-Souline ;
- Bernard DESSE, Maire de Le Tâtre ;
- Claire AUTHIER-FORT, conseillère municipale de Barbezieux ;
- Patrick JOLLY, Maire de Bors de Baignes ;
- Bernard MAUGET, adjoint au Maire de Côteaux du Blanzacais.

*Les membres du conseil approuvent ces candidatures et la délibération à l'unanimité.*

***Candidature à l'appel à projets TEPOS et Candidature au label « Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte (TEPCV).***

Monsieur le Président présente ensemble les deux délibérations.

Il ne s'agit pas simplement de pouvoir bénéficier d'aides financières, mais également de positionner le territoire sur une politique portant sur les énergies renouvelables.

Concernant le TEPCV, il est proposé que la CdC se porte candidate même s'il y a peu de chances qu'elle soit retenue, le dispositif arrivant à son terme. Les élections présidentielles et législatives pourraient également amener l'abandon de ce dispositif mais les territoires déjà positionnés seraient certainement prioritaires dans le cas d'une nouvelle mise en œuvre.

Auparavant, les contrats apportaient une aide à l'habitant. Désormais, la Région Nouvelle Aquitaine apporte des subventions au projet, selon des thématiques préalablement définies. Sans contractualisations la CdC pourrait passer à côté d'un certain nombre de financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou du Département.

Monsieur le Président laisse la parole à Mademoiselle PLANET-ACHAT, chargée de mission planification, en charge de la contractualisation, pour préciser ses propos.

Celle-ci indique que le TEPOS est un appel à projets de la Région et de l'ADEME qui fait suite aux Contrats Locaux Initiative Climat. Il finance avant tout l'ingénierie et l'animation en lien avec les projets d'énergies renouvelables. Les postes peuvent être pris en charge à hauteur de 80 % dans le cadre de la mise à disposition par l'ADEME et la Région d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage régionale pour définir des actions prioritaires et déposer un dossier de candidature.

Les actions d'investissement sont financées par d'autres dispositifs, et notamment le TEPCV. Ce sont donc deux dispositifs complémentaires mais le TEPCV est un appel à projets de l'Etat. En plus de la production d'énergies renouvelables et de la réduction des consommations énergétiques, cet appel à projets prend en compte tout ce qui a trait à la biodiversité et aux paysages.

Les fonds TEPCV s'épuisent. Il est quand même recommandé de se porter candidat car il existe un programme d'économies d'énergies qui permet d'accéder à des certificats d'économie d'énergie. L'idée est donc bien de séparer les actions en différenciant les fonds TEPCV des certificats d'énergie afin d'obtenir un label qui appuiera la candidature TEPOS et également les candidatures aux autres contrats.

Monsieur le Président rappelle que les communes ont reçu des fiches leur permettant de faire état de leurs projets car c'est effectivement la CdC qui se porte candidate, mais également ses communes membres. Si les communes ont des projets qui rentrent dans les critères du contrat, ils seront également éligibles au même titre qu'un projet communautaire.

Mademoiselle PLANET-ACHAT informe que la candidature TEPOS doit être déposée mi-mars.

Concernant le TEPCV, le dossier sortira courant avril pour un dépôt des candidatures mi-mai.

Monsieur le Président précise que le territoire du Pays Sud-Charente est entouré de deux territoires TEPOS, la CdC Haute-Saintonge et le Pays de l'Angoumois. La CdC Lavalette Tude Dronne se tourne d'avantage vers l'Angoumois tandis que la CdC4B travaille avec la Haute-Saintonge qui s'est portée candidate il y a maintenant 18 mois et a donc l'expérience de toute la démarche. Le Président de la CdC Haute-Saintonge a été rencontré la semaine dernière tandis que les chargés de mission des deux collectivités travaillent ensemble.

Monsieur SAUMON, Maire de Champagne-Vigny, résume en indiquant que le programme TEPOS est un programme d'anticipation qui positionne le territoire, tandis que le programme d'actions est le TEPCV qui concerne les communes et la CdC.

Monsieur le Président confirme cette reformulation.

Monsieur DECELLE demande si les fiches projets transmises pour établir la candidature au contrat de ruralité serviront de base pour les autres contrats.

Monsieur le Président confirme et indique que c'est Mickaël PASQUIER, chargé de mission au Pays-Sud-Charente, qui coordonne l'ensemble.

*Les membres du conseil approuvent les deux délibérations à l'unanimité.*

#### ***Ajustement partiel du tableau des effectifs (budget « affaires scolaires »).***

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération. Elle précise que cette modification concerne le poste d'assistante administrative aux affaires culturelles. Il était en effet initialement envisagé de recruter deux personnes différentes, une pour le service culturel et une pour le conservatoire, alors que finalement un seul agent pour les deux services a été recruté.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

#### ***Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la CdC4B.***

Monsieur le Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

#### ***Demandes de subventions pour les travaux sur les équipements communautaires.***

Monsieur le Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

#### ***Nouvelle grille tarifaire du cinéma le Club au 1<sup>er</sup> mars 2017.***

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

#### ***Préparation du renouvellement de la Délégation de Service Public du cinéma : forme de délégation de l'exploitation (convention d'affermage) et caractéristiques essentielles.***

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

## **Positionnement de la CdC4B sur la réforme de la carte scolaire.**

Monsieur le Président présente la délibération. Le sujet a été débattu lors de la dernière commission où nombre de représentants des communes étaient présents. Le débat portait :

- soit, sur le choix d'inscrire la CdC dans le protocole de ruralité et donc de travailler avec l'Inspection Académique et de faire des propositions, notamment des propositions de regroupements et donc de fermetures (avantage : avoir une vision sur la carte scolaire du territoire et avoir un maintien des postes sur deux années scolaires).
- soit, ne pas adhérer au protocole de ruralité et ne rien changer (Inconvénient : fermetures et fonctionnements imposés). Les fermetures d'école dont il est question dans la présente délibération sont celles proposées par l'Inspection Académique dans le cas de l'entrée de la CdC dans le protocole de ruralité.

Monsieur le Président laisse le choix d'un vote à bulletin secret ou d'un vote à main levée. Les conseillers communautaires choisissent, à l'unanimité, un vote à main levée.

Monsieur DELATTE, adjoint au Maire de Barbezieux, demande si la CdC a des investissements importants à réaliser suite à ces fermetures d'école.

Monsieur le Président explique que, concernant la fermeture de l'école de Lachaise, il conviendra d'aménager une classe supplémentaire dans la garderie de l'école de Barret. Sur Touvérac, il faudra également prévoir une nouvelle classe. Concernant l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école de Péreuil, il s'agit simplement de la remise en état d'une classe.

Monsieur VERGNION, adjoint de Val des Vignes et ancien Maire de Péreuil, indique que cette salle avait déjà été rénovée pour y installer, à l'époque, la ludothèque. Sur Barbezieux, aucuns travaux supplémentaires ne sont à prévoir puisque la proposition ne concerne que la mise en place d'un poste de direction commun aux deux écoles primaires.

Monsieur BAUDET, adjoint au Maire de Baignes, demande qui prend en charge les travaux à réaliser sur l'école de Touvérac.

Monsieur le Président indique que cette réflexion n'a pas encore été menée.

Monsieur HUGUES, Maire de Touvérac, explique qu'aucune demande de prise en charge financière n'a été effectuée.

Monsieur le Président explique que des arbitrages devront être effectués lors des discussions à venir sur l'évolution de la carte scolaire car les mêmes problèmes se poseront dans un avenir proche pour les RPI en classe isolée.

Soit la collectivité choisit de prendre ses propres décisions et d'adhérer au protocole de ruralité, soit le DASEN choisira pour elle. Il y a effectivement une grosse évolution par rapport aux termes de la charte communes/CdC établie en 2012 à l'occasion du transfert de la compétence scolaire et qui concernait la défense des écoles du territoire.

L'Inspection Académique raisonnait auparavant en fonction des effectifs. Désormais, c'est la sécurité et l'enseignement qui prônent dans la réflexion.

Monsieur SAUMON, Maire de Champagne-Vigny, explique qu'il a assisté à plusieurs réunions avec les conseillers des deux communes de son RPI. Les élus sont arrivés à la conclusion que la collectivité n'avait pas d'autre choix que de signer le protocole de ruralité qui a pour objet de maintenir des postes dans des RPI concentrés en les prenant sur des RPI en classe unique. C'est bien l'avenir des écoles qui est en jeu. En préparant le protocole de ruralité, ce sont les collectivités qui prennent en mains l'avenir de leurs établissements et non plus l'Administration.

Monsieur de CASTELBAJAC, Maire de Passirac, demande s'il peut être rajouté dans la délibération que les choix seront faits « en concertation avec les communes concernées ».

Monsieur le président accepte cette demande, même si, selon lui, les termes de la délibération sont suffisamment explicites à ce sujet et qu'il y a toujours eu du dialogue entre les communes et la CdC.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité (2 abstentions).*

Monsieur le Président présente l'agenda.

**Questions diverses**

Aucune question diverse n'étant abordée, Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 19h45.

Loïc DEAU  
*Secrétaire de séance*